



Autolib' et Vélib' Métropole

2 rue Jean Lanier
75001 Paris

Tél : 01 80 18 92 00
www.autolibmetropole.fr

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

13 MARS 2017

Service des collectivités locales
et du contentieux

DÉLIBÉRATION 2017 20 –

Modification du nombre de Vice-présidents et Élection du 9^{ème} Vice-président

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2009 du Préfet de la Région d'Ile-de-France, autorisant la création d'Autolib' Métropole ;

Vu les statuts d'Autolib' et Vélib' Métropole ;

Vu les délibérations n°2014 014 du 10 juillet 2014, 2015 17 du 6 juillet 2015 et 2016 02 du 11 février 2016, relatives à l'élection des Vice-président(e)s ;

Considérant qu'à la suite de l'adhésion de la Métropole du Grand Paris au Syndicat, il est proposé d'ajouter un neuvième poste de Vice-président et de procéder à son élection ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à la majorité de porter à neuf le nombre de vice-président(e)s.

DÉSIGNE, à la majorité, Monsieur Patrick Ollier, 9^{ème} Vice-président.



La Présidente,

Marie-Pierre de la Gontrie



Autolib' et Vélib' Métropole

2 rue Jean Lanier
75001 Paris

Tél : 01 80 18 92 00
www.autolibmetropole.fr

**DÉLIBÉRATION 2017 20 –
Modification du nombre de Vice-présidents et Élection du 9^{ème} Vice-président**

Séance du Comité syndical du 10 mars 2017

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 11 des statuts du Syndicat prévoit qu'un ou plusieurs Vice-président(e)s peuvent être désignés par le Comité Syndical. Le rôle des Vice-président(e)s consiste notamment à participer aux réunions du bureau et à remplacer la Présidente en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

Par les délibérations n°2014 014 du 10 juillet 2014, 2015 17 du 6 juillet 2015 et 2016 02 du 11 février 2016, Le Comité syndical a élu huit Vice-président(e)s.

Considérant qu'à la suite de l'adhésion de la Métropole du Grand Paris au Syndicat, il est proposé d'ajouter un neuvième poste de Vice-président et de l'attribuer à M. Ollier qui a candidaté.

Il vous est demandé, mes chers (ères) collègues, de procéder à l'ajout d'un neuvième poste de Vice-président et de procéder à l'élection du 9^{ème} Vice-président.

La Présidente